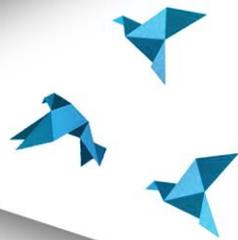




L'Europe
locale & régionale

Quel futur pour l'Europe?



Une vision locale
et régionale



Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation de gouvernements locaux et régionaux en Europe. Ses membres sont plus de 60 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 130 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des villes, municipalités et régions, et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

LE FUTUR DE L'EUROPE ET DE L'UNION EUROPÉENNE

UNE VISION LOCALE ET RÉGIONALE

PRÉAMBULE

1. Parce qu'elle est le fruit d'une histoire marquée par les conflits et les déchirements, la construction européenne s'appuie sur une vision commune du destin des européens. Elle s'incarne dans les **valeurs partagées** : la démocratie, les droits humains, l'égalité et le respect de l'état de droit. Elle s'exprime dans le cadre légitime des institutions de l'Union européenne et dans celui du Conseil de l'Europe.
2. Dans un continent marqué par la diversité, la **coopération politique** et le dialogue sont plus que jamais indispensables, et ce sur la base des valeurs partagées dont il faut plus que jamais assurer le respect.
3. Le respect pour la **diversité** doit être considéré comme une valeur européenne commune. La subsidiarité est une solution importante face aux défis d'un continent aux caractéristiques très diverses, plaçant le rôle des collectivités territoriales au cœur du paysage de la gouvernance.
4. La **décentralisation** et la séparation des pouvoirs sont des éléments essentiels de la démocratie. Les collectivités territoriales (communes, départements, niveaux intermédiaires et régions) forment l'ossature de la structure politique et administrative de nos Etats ; dans nos territoires, les citoyens peuvent peser sur la manière dont leurs collectivités sont gouvernées et jouer un rôle actif dans la société.
5. Depuis sa création, le CCRE plaide pour **l'autonomie** des gouvernements locaux et régionaux et la reconnaissance de leur contribution au projet européen. Notre engagement a contribué à l'adoption de la Charte européenne de l'autonomie locale par le Conseil de l'Europe en 1985. Cependant, nous observons aujourd'hui l'apparition dans plusieurs pays européens de menaces sur la démocratie locale et de phénomènes préoccupants s'inscrivant dans un mouvement de recentralisation. Nous exigeons donc que les principes de la Charte soient observés et appliqués dans tous les pays européens.
6. Face à la situation géopolitique et aux défis actuels, les gouvernements locaux et régionaux européens confirment leur adhésion à une Europe **forte et solidaire**, fondée sur nos valeurs communes. De nombreux défis posés à la communauté internationale doivent être abordés aux niveaux local et régional. Le CCRE rassemble des dirigeants locaux et régionaux unis dans la diversité et la solidarité, engagés en faveur d'une vie pacifique et prospère pour les citoyens qui vivent dans nos villes, nos communes et nos régions.
7. **L'Union européenne** a profondément marqué l'histoire et la mentalité de ses citoyens. Elle demeure un exemple sans précédent d'intégration politique, même si nous vivons l'un des moments les plus difficiles de l'histoire du projet européen.
8. L'avenir de l'Union européenne concerne tous les Européens, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE ; par conséquent, les **réflexions** sur l'avenir de l'Europe doivent aller au-delà de l'UE et de sa composition actuelle. La situation des non-membres et des candidats potentiels à l'UE doit être abordée et une perspective doit leur être offerte dans la future orientation que prendra l'UE.

9. Il n'appartient pas aux seuls chefs d'État, gouvernements et Parlements de débattre de la question du futur de l'Europe. Nous demandons qu'un **vaste débat** encourage les citoyens à faire part de leurs aspirations et de l'Europe qu'ils souhaitent voir mise en place.
10. Les dirigeants politiques doivent écouter les **citoyens** et comprendre leurs préoccupations liées au projet de l'Union européenne. A partir de ce dialogue, les dirigeants devront tirer les conclusions nécessaires et prendre des décisions courageuses pour mener l'Union européenne dans une direction recueillant le soutien de ses citoyens.
11. Le **Livre Blanc** de la Commission européenne élabore cinq scénarios pour l'Europe, d'ici à 2025 , et lance un vaste débat ; les gouvernements locaux et régionaux sont des acteurs clés et ont un rôle actif à jouer. Le CCRE et ses membres apporteront une contribution précieuse aux prochains débats, mettant en avant les facettes locales et régionales des différents enjeux. Puisque plusieurs documents de réflexion seront publiés prochainement, nous demandons à la Commission européenne d'inclure un chapitre spécifique abordant la dimension locale et régionale des questions à traiter.



UNE EUROPE PLUS PROCHE DE SES CITOYENS

12. **Des efforts sont nécessaires pour créer de meilleurs liens entre les défis de la vie quotidienne et les solutions que l'Europe et l'Union européenne devraient fournir; par conséquent, il faut veiller à ce que les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle actif dans le développement et la mise en œuvre de ces solutions.**

12.1 Dans le monde entier, il y a une crise de **confiance** des citoyens dans la capacité des dirigeants politiques à répondre de manière adéquate à leurs inquiétudes et à leurs besoins. Il s'agit là d'une tendance inquiétante et en Europe, la crise économique et financière, les migrations, la mondialisation et les développements géopolitiques ont soulevé des doutes quant à la capacité de nos dirigeants à apporter les bonnes solutions.

12.2. Les formes de **participation citoyenne** ont évolué au cours des années du fait des nouveaux moyens de communication. Les citoyens sont maintenant plus enclins à intervenir sur des domaines spécifiques plutôt que sur des questions générales. La communication et les interactions doivent s'y adapter.

12.3 Dans l'Union européenne, la persistance d'un taux élevé de chômage chez les jeunes dans certains États membres, les faibles investissements publics dans les infrastructures et dans les services publics de base, et l'accent mis sur le **marché unique** ont pu faire croire à de nombreux Européens que le seul objectif de l'Union est l'intégration économique.

12.4 En tant que niveau de gouvernement le plus proche des citoyens, les collectivités territoriales, ainsi que leurs organisations représentatives, souhaitent faire participer les citoyens au-delà des processus électoraux. Jusqu'à 75% des compétences des municipalités sont affectées par la législation de l'UE ; ainsi, les

gouvernements locaux et régionaux ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des **règles européennes** et pour expliquer aux citoyens les raisons et les avantages de la coopération européenne. Il s'agit d'un défi de taille car ils doivent démontrer qu'il n'existe pas de solutions simples à des problèmes complexes.

12.5. Des **services publics** de qualité aux niveaux local et régional et des conditions de vie décentes renforcent la confiance dans les autorités et les institutions publiques. Une telle confiance est basée sur le caractère continu, fiable et abordable de la qualité du service public rendu par les autorités locales et régionales, et est compromise si ces mêmes autorités locales et régionales n'ont pas la liberté d'organiser et de financer leurs services publics au sein d'un cadre juridique stable. Cet engagement doit s'inscrire dans le cadre de règles européennes.

12.6 Il est important de rappeler que ce sont les villes, grâce à la promotion des **échanges** entre citoyens via les jumelages, qui ont permis d'entretenir le sentiment d'appartenance à une réelle communauté européenne. Restaurer l'importance de ce sentiment et promouvoir cette identité européenne incombent à tous les niveaux de gouvernement, particulièrement à l'échelon local.

UNE EUROPE ATTACHÉE À SA DIVERSITÉ

13. La force de l'Europe réside dans sa diversité culturelle, historique, identitaire mais aussi dans ses traditions, ses systèmes politiques, etc. Cette diversité doit être valorisée et respectée autant que possible.

13.1 Les différences de l'Europe sont un **trésor**, et nous sommes fiers de notre patrimoine culturel et historique. L'ouverture des frontières, le libre-échange de biens et de services, la libre circulation des personnes, sont de grandes réalisations qui permettent aux Européens de voyager, de travailler et de vivre dans de nombreux pays européens.

13.2 Les **partenariats** continentaux européens, tels que le Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et l'OSCE, ainsi que les élargissements de l'Union européenne, encouragent le partage de valeurs communes, contribuent à mieux comprendre notre diversité, renforcent l'unité, la solidarité et la tolérance, ont ouvert de nouveaux marchés et offert des opportunités à la population active.

13.3 Des **programmes** comme « l'Europe pour les citoyens » et « Erasmus+ », qui soutiennent les échanges entre les peuples, sont extrêmement précieux, car ils contribuent à la compréhension commune de notre diversité. Ils devraient, par conséquent, être davantage développés, à la fois dans leur portée mais aussi en ouvrant leur éligibilité aux pays qui ont signé des accords d'association avec l'UE.

UNE EUROPE EFFICACE SE CONCENTRANT SUR LES QUESTIONS FONDAMENTALES

14. Les grands défis mondiaux, tels que la sécurité, les migrations, le climat, l'énergie, le commerce ; et pour les Etats qui partagent l'Euro aussi les politiques économiques et fiscales, sont des problématiques qui sont mieux abordées lorsqu'elles le sont collectivement.

14.1 S'attaquer aux grands défis mondiaux exige une Union européenne plus efficace; les cadres politique et juridique devraient se **concentrer** sur ce qui doit réellement être réglementé au niveau de l'UE et les dirigeants devraient s'abstenir de toute approche trop prescriptive et bureaucratique.

14.2 Les règles et réglementations de l'UE ne devraient pas être trop détaillées et devraient mieux tenir compte des différences qui existent, en laissant une **flexibilité** et une marge de manœuvre, dans la poursuite d'objectifs fixés conjointement. Les États membres, en étroite coopération avec tous les acteurs concernés, devraient définir la meilleure manière d'atteindre les résultats escomptés.

14.3 Plusieurs **scénarios** sont en cours de discussion pour définir la future orientation que prendra l'UE. Le CCRE reconnaît et salue les discussions actuelles sur les différentes options pour le Futur de l'Europe - sans indiquer d'option privilégiée à ce stade. Les membres du CCRE doivent encore discuter en profondeur des différents scénarios proposés par la Commission européenne, notamment en ce qui concerne leur implication pour les gouvernements locaux et régionaux. Cela peut aussi concerner les domaines de compétence de la Communauté et de ses institutions. Ce document ne précède donc pas ces discussions.

14.4 Une plus grande **confiance** devrait être accordée aux gouvernements locaux et régionaux, et les principes de subsidiarité, de proportionnalité et d'autonomie financière devraient être strictement appliqués. Le concept de « gouvernance en partenariat » devrait être mis en œuvre selon une répartition équitable des compétences et des mécanismes de coordination et de collaboration adéquats et efficaces entre tous les échelons de gouvernement. Au besoin, les capacités des gouvernements locaux et régionaux devraient être renforcées et contribuer de cette façon à la réussite de la conception et de la mise en œuvre des politiques communes.

UNE EUROPE PLUS INCLUSIVE, INNOVANTE ET DURABLE

15. Une Union européenne plus intégrée politiquement et économiquement doit dépasser les logiques du marché unique et fournir de véritables outils de solidarité.

15.1. Nous devons œuvrer vers une Europe sociale et **citoyenne basée** sur la liberté, l'égalité des opportunités et la solidarité afin d'établir un Etat providence dans l'Union européenne. Gouverner en partenariat est la clé du succès pour établir une Europe sociale.

15.2 Les politiques de **cohésion** territoriale, sociale et économique doivent être renforcées pour répondre aux nouveaux défis et aux attentes des citoyens. Les questions liées à la jeunesse, à l'égalité femme-homme, à l'anti-discrimination, à l'inclusion sociale, aux politiques d'intégration, à la numérisation, au vieillissement actif et à la qualité des soins de santé, ainsi que la lutte contre le changement climatique, la protection de l'environnement, l'emploi, l'éducation, la compétitivité, devraient être placés au cœur des efforts visant à combler le fossé économique, social et territorial en Europe, et mis en œuvre avec le juste niveau de flexibilité pour permettre aux gouvernements locaux de répondre au mieux en fonction de leurs propres besoins.

15.3 Nous réclamons une cohésion sociale et territoriale intra-européenne reposant sur les principes de coopération, de solidarité, de liberté et de dignité pour tous. Lié à la cohésion sociale et territoriale, **l'équilibre** entre espaces ruraux, urbains, péri-urbains, doit être garanti, et ce avec une attention particulière pour les régions en proie à la dépopulation.

15.4 Une attention toute particulière doit être conférée à la relocalisation des **réfugiés** au sein des pays de l'UE, Celle-ci doit être basée sur des conditions régionales, nationales et historiques. Il convient d'apporter aux autorités locales et régionales le soutien et les ressources nécessaires pour gérer avec succès leur intégration à moyen et à long terme.

15.5 Le modèle social et économique de l'Union européenne doit encourager **l'innovation** et être motivé par les préoccupations environnementales, la révolution numérique et la concurrence mondiale, et devrait développer des modèles de coopération performants dans le domaine du dialogue social. L'Europe a l'ambition et le potentiel de devenir l'économie du savoir la plus compétitive du monde.

15.6 Afin d'atteindre la réalisation des Objectifs de Développement Durable et des objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat et de l'Agenda 2030, visant la création de collectivités décarbonées et résilientes, l'Europe doit continuer d'**agir** avec audace à tous les niveaux de gouvernance. L'approche privilégiée devrait être la promotion de politiques urbaines intégrées et durables, dont la mobilité, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, etc. ; nous appelons à un soutien financier suffisant de la part de l'Union européenne et des Etats nationaux.

UNE EUROPE QUI ASSUME PLEINEMENT SON RÔLE DANS LE MONDE

16. L'Europe contribue grandement à la paix, à la prospérité et au développement durable dans le monde, comme le font d'autres organisations européennes telles que le Conseil de l'Europe ou l'OSCE. L'Europe doit porter une attention particulière à la démocratie locale et au développement des pays voisins. Nous soutenons une Europe qui fait entendre et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux lors de la négociation d'accords internationaux et de programmes de développement.

16.1 L'échelon local et régional peut stimuler la mise en œuvre de l'Agenda 2030, des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Accord sur le Climat et du Nouvel Agenda Urbain. En tant que membres de l'ONU, tous les États européens ont accepté de prendre des mesures pour atteindre ces objectifs. Ce processus de **localisation** de l'Agenda 2030 devrait, par conséquent, s'accompagner d'un réel engagement à renforcer les alliances multi-niveaux et multisectorielles.

16.2 En tant que partenaires stables et respectés, les États européens membres de l'Union européenne, mais aussi d'autres organisations européennes, telles que le Conseil de l'Europe, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe, l'OCDE, etc., influencent considérablement les **négociations** internationales et les décisions prises au niveau mondial. La mondialisation et les flux migratoires ayant clairement un impact sur le niveau local et régional, les autorités locales et régionales devraient donc être consultées sur ces questions. Elles peuvent fournir un soutien essentiel et compléter les actions des gouvernements centraux face aux défis mondiaux. Le CCRE et ses membres, en coopération avec leurs partenaires réunis au sein de leur organisation mondiale « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU) ont démontré leur influence sur des questions d'une importance mondiale, notamment lors des discussions récentes relatives à l'Accord sur le climat, aux ODD et au nouvel agenda urbain.

16.3 Notre expérience de la subsidiarité et le renforcement de l'autonomie locale en Europe est pertinente dans nos interactions avec le reste du monde : nous demandons à l'Europe de mettre en avant les avantages de structures démocratiques fortes et **décentralisées** ; les programmes internationaux de développement devraient mettre davantage l'accent sur les projets impliquant les gouvernements locaux et les acteurs locaux, y compris la société civile.

16.4 La **coopération** internationale doit rester un outil de solidarité qui respecte les processus endogènes de développement. Il convient d'inclure les principaux facteurs clés de développement - les gouvernements locaux et la société civile - tout en compensant les inégalités causées par les guerres, les changements climatiques induits par l'industrie ou les pratiques économiques déloyales.



NOTRE SCENARIO : UN AGENDA LOCAL ET RÉGIONAL POUR RELANCER L'EUROPE ET L'UE

17. Les dirigeants européens devraient saisir l'occasion de revoir le projet européen et de reformuler les politiques et les institutions suite aux résultats de la réflexion actuelle sur l'avenir commun de l'Europe.

17.1 Toute discussion sur le futur de l'Europe devrait être fondée sur la reconnaissance des principes de **l'autonomie locale**, de la subsidiarité et de la proportionnalité, ainsi que du rôle important que jouent les gouvernements locaux et régionaux comme ossature de nos États et de nos sociétés.

17.2 Le futur cadre institutionnel de l'Union européenne devrait contenir des outils et des structures de **gouvernance** appropriés et efficaces, en tirant parti du système actuel dans lequel les gouvernements locaux et régionaux et leurs organisations représentatives jouent un rôle essentiel dans le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et de la législation.

17.3 C'est de cette façon seulement que l'Europe et l'Union européenne **réussiront** à élaborer des politiques significatives pour les citoyens et à retrouver leur confiance et leur soutien.

Le CCRE et ses associations membres se considèrent comme des partenaires engagés auprès des institutions européennes et des gouvernements centraux. Nous sommes, par conséquent, prêts à contribuer de manière constructive aux débats sur l'avenir de l'Europe et de l'Union européenne. Travailler ensemble jettera les bases idéales des moyens qui permettront d'aller de l'avant.

*

ANNEXE

LISTE DES PRISES DE POSITIONS DE CCRE EN LIEN AVEC CE DOCUMENT

SUR L'EUROPE ET L'UNION EUROPÉENNE

- Déclaration du CCRE sur les résultats du référendum sur le Brexit, juillet 2016
- Déclaration du CCRE sur le 60e anniversaire de la signature du Traité de Rome, mars 2017

SUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX PAR RAPPORT À DES QUESTIONS PERTINENTES

- Meilleure réglementation pour de meilleurs résultats, octobre 2015
- Un Agenda Urbain pour l'Union européenne afin de faciliter l'action des gouvernements locaux sur le terrain, décembre 2015
- La relance des investissements publics locaux, décembre 2015
- Pour une politique d'asile commune européenne à tous les niveaux de gouvernement, décembre 2015
- Appel pour une véritable politique européenne commune d'asile, avril 2016
- Priorités sur l'égalité femmes-hommes, décembre 2016
- Messages clés sur le programme « L'Europe pour les citoyens », juin 2017

SUR DES QUESTIONS RELATIVES À L'INCLUSION, L'INNOVATION ET LA DURABILITÉ

- L'avenir de la politique de cohésion, juin 2017
- Économie circulaire : Les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion de déchets, décembre 2016
- Le pilier européen des droits sociaux, juin 2017
- Prise de position sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, juin 2017

SUR LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX AU NIVEAU MONDIAL

- Sommet de Paris sur le changement climatique: les communes et régions comme catalyseurs de succès, décembre 2015
- Sommet de Marrakech sur le changement climatique : les Communes et les régions, catalyseurs d'actions efficaces, décembre 2016
- Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP), avril 2015
- Déclaration sur le processus Habitat III et sur le nouvel Agenda Urbain, avril 2016

PRISES DE POSITIONS DE PLATFORMA - COALITION D'ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT EN LIEN AVEC CE DOCUMENT

- Vers une nouvelle Politique Européenne de Voisinage, juin 2015
- Déclaration sur le processus Habitat III et sur le nouvel Agenda Urbain, avril 2016
- Déclaration de PLATFORMA sur la stratégie globale de l'UE et de l'Agenda 2030, avril 2016
- Position de PLATFORMA sur le nouveau cadre pour les partenariats de migration, septembre 2016
- Position de PLATFORMA sur la Révision du Consensus européen pour le développement, septembre 2016
- Combattre les inégalités dans la perspective locale et régionale, novembre 2016
- Cinq recommandations visant à renforcer la dimension locale dans le Consensus révisé de l'UE sur le développement, décembre 2016.

Juin 2017

Plus d'info



www.ccre.eu



carol.thomas@ccre-cemr.org



[@ccrecemr](https://twitter.com/ccrecemr)



Avec le soutien
financier du programme
L'Europe pour les citoyens

Le soutien apporté par la Commission européenne à la production de la présente publication ne vaut en rien approbation de son contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs; la Commission ne peut être tenue responsable d'une quelconque utilisation qui serait faite des informations contenues dans la présente publication.